



CONSEIL MUNICIPAL DU 10 NOVEMBRE 2025

Le Conseil municipal de la commune de LASSAY-LES-CHÂTEAUX, légalement convoqué le 05 novembre 2025, s'est réuni en session ordinaire, le lundi 10 novembre 2025 à 20 heures 30, sous la présidence de Monsieur Jean RAILLARD, Maire.

CONSEILLERS : En exercice : **17** - Présents : **12** - Pouvoir(s) : **2** - Votants : **14**

Présent(s) : J. RAILLARD – S. SOULARD – M. CONNEAU – MF. THELIER – C. BORDERIE – M. POUSSIER – F. BEAUDUCEL – C. ALLAIN – D. LEROY – J. DELAUNAY – C. MOREAU – A. LECOQ

Madame Claudette MAIRE a donné pouvoir à Monsieur Jean RAILLARD
Monsieur Sylvain SAINT-ELLIER a donné pouvoir à Monsieur Alain LECOQ

Absent(s) excusé(s) : Messieurs Michel RIGOUPIN, Benoît LANDAIS et Christophe BEAUDOUIN

Secrétaire de séance : Madame Soizick SOULARD a été désignée secrétaire de séance.

Adoption du compte-rendu de la séance précédente : 06 octobre 2025 à l'unanimité

ORDRE DU JOUR

Affaires générales :

Affaires financières :

- Participation de la commune aux frais de scolarité d'un enfant scolarisé en classe ULIS
- Admission en non-valeur
- Patrimoine – Cession maisons situées 12 et 14 rue Cébaudière à Lassay-les-Châteaux
- Patrimoine – Cession maison située 17 rue du Prieuré La Baroche-Gondouin

Informations et questions diverses

**FINANCES – PARTICIPATION DE LA COMMUNE AUX FRAIS DE SCOLARITÉ
DES ENFANTS SCOLARISÉS EN CLASSE ULIS A MAYENNE**

N° 2025-075**Rapporteur : S. SOULARD**

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment son article L2121-29 portant sur la compétence du Conseil municipal en matière de règlement des affaires de la Commune,

Vu le Code de l'Education et notamment ses articles L212-8 et L351-2,

Vu la circulaire n° 2015-129, du 21 août 2015, relative à la scolarisation des élèves en situation de handicap,

Vu le courrier, en date du 07 octobre 2025, du Directeur diocésain de l'Enseignement catholique de la Mayenne, sollicitant la participation de la Commune à hauteur de 1695,00 € par élève en école maternelle et/ou 467,00 € par élève en école élémentaire et en ULIS pour l'année scolaire 2024/2025,

Considérant l'inscription d'un enfant lasséen dans la classe ULIS Sainte-Anne Saint-Joseph de Mayenne, en classe de CM2,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

ARTICLE 1

D'approuver la participation financière de la Commune aux frais de scolarité d'un enfant lasséen scolarisé en classe ULIS à MAYENNE pour l'année scolaire 2025/2026, à hauteur de 467,00 €.

La dépense sera inscrite au budget primitif de la commune en 2026.

Vote : Pour : à l'unanimité

FINANCES – ADMISSIONS EN NON VALEUR

N° 2025-076**Rapporteur : J. RAILLARD**

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment son article L.2121-29 portant sur la compétence du Conseil municipal en matière de règlement des affaires de la Commune,

Vu le décret n°62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général de la comptabilité publique,

Vu l'article L.1612-1 du Code général des Collectivités Territoriales (CGCT) relatif à l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses de la section de fonctionnement,

Considérant la présentation en non-valeur arrêtée par la Trésorerie du SGC de Mayenne, le 1^{er} octobre 2025 d'un montant de 1 330,06 €,

Considérant que la demande fait référence à des reliquats d'impayés,

Considérant qu'il y a lieu d'admettre en non-valeur les dossiers d'impayés,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

ARTICLE UNIQUE

D'accepter en non-valeur la somme de 1 330,06 € présentée par le comptable public comme suit :

Année	Montant en €	Motif
2021	123,40	Poursuite sans effet
2023	1 206,66	PV carence
TOTAL	1 330,06	

Cette somme sera imputée au compte 6541 du budget général.

Vote : Pour : à l'unanimité

PATRIMOINE – CESSION – MAISONS 12 ET 14 RUE CEBAUDIERE**N° 2025-077****Rapporteur : J. RAILLARD**

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment son article L2121-29 portant sur la compétence du Conseil municipal en matière de règlement des affaires de la Commune,

Vu la délibération N° 2025-061, en date du 15 juillet 2025, autorisant Monsieur le Maire à négocier la vente des maisons situées 12 et 14 rue Cébaudière à Lassay-les-Châteaux,

Vu les propositions d'achat reçues en mairie,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

ARTICLE 1

D'accepter la proposition faite par l'intermédiaire de l'agence CENTURY 21, en date du 14 octobre 2025, par deux jeunes primo-accédants, d'acquisition des maisons situées 12 et 14 rue Cébaudière à Lassay-les-Châteaux au prix de 20 000,00 € net vendeur.

ARTICLE 2

D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette cession.

ARTICLE 3

De désigner l'étude ANC53 située à Lassay-les-Châteaux pour dresser le compromis et l'acte de vente.

ARTICLE 4

De préciser que tous les frais (géomètre, notaire, etc...) liés à cette cession seront supportés par les acquéreurs.

Vote : Pour : à l'unanimité

PATRIMOINE – CESSION – MAISON 17 RUE DU PRIEURÉ A LA BAROCHE-GONDOUIN**N° 2025-078****Rapporteur : J. RAILLARD**

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment son article L2121-29 portant sur la compétence du Conseil municipal en matière de règlement des affaires de la Commune,

Vu la délibération N° 2025-062, en date du 15 juillet 2025, autorisant Monsieur le Maire à négocier la vente de la maison située 17 rue du Prieuré à La Baroche-Gondouin 53110 Lassay-les-Châteaux,

Vu la proposition d'achat reçue en mairie,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

ARTICLE 1

D'accepter la proposition faite par l'intermédiaire de Monsieur POYET, en date du 15 octobre 2025, d'acquisition de la maison située 17 rue du Prieuré La Baroche-Gondouin à Lassay-les-Châteaux au prix de 57 000,00 € net vendeur.

ARTICLE 2

D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette cession.

ARTICLE 3

De désigner l'étude ANC53 située à Lassay-les-Châteaux pour dresser le compromis et l'acte de vente.

ARTICLE 4

De préciser que tous les frais (géomètre, notaire, etc...) liés à cette cession seront supportés par les acquéreurs.

Vote : Pour : à l'unanimité

INFORMATIONS

► **Compte-rendu des décisions prises par le Maire en exécution des délégations du Conseil municipal :**

Monsieur Jean RAILLARD rend compte au Conseil municipal des décisions qu'il a prises, depuis la dernière réunion, en vertu des délégations qui lui sont accordées :

Droit de préemption urbain :

Date	Adresse du bien	Référence cadastrale	Contenance	Suite donnée
02/10/2025	8 rue de la Vallée Verte 53110 LASSAY LES CHATEAUX	127 YB n°134p	480 m ²	Renonciation
02/10/2025	32 rue Dorée 53110 LASSAY LES CHATEAUX	127 AB n°227	49 m ²	Renonciation
23/10/2025	28 rue d'Ambrières 53110 LASSAY LES CHATEAUX	127 AC n° 220 et 350	395 m ²	Renonciation
31/10/2025	14 rue du Bois-Janvier 53110 LASSAY-LES-CHATEAUX	127 AB n°52 et 53	115 m ²	Renonciation
31/10/2025	Le Bois-Janvier 53110 LASSAY-LES-CHATEAUX	127 AB n°39	276 m ²	Renonciation

► **PCC : Assemblée générale le 04/12/2025 à 18h30 à SAINTE-SUZANNE**

► **Toiles de l'église Saint-Fraimbault** : Possibilité de déposer un dossier de subvention – Dépôt des dossiers avant le 31/12/2025 – Subvention de 8000,00 €/Région

► **Aménagement paysager sur la Place du 8 Mai** : Implantation de 2 arbres dans le parterre dans un premier temps

► **Lotissement des Vallons 3** : Visualisation du plan transmis par le cabinet Plaine Etude

► **Remplacement de M. Benoît GAUTIER, conseiller démissionnaire** : M. GAUTIER sera remplacé par Madame Fabienne BEAUDUCEL pour la commission de contrôle pour les élections et par Monsieur Alain LECOQ pour le Conseil d'administration de l'EHPAD Les Tilleuls.

► **Permanences des élus :**

- Samedi 15 novembre 2025 : B. LANDAIS
- Samedi 22 novembre 2025 : S. SOULARD et M. CONNEAU
- Samedi 29 novembre 2025 : S. SOULARD et M. CONNEAU
- Samedi 06 décembre 2025 : S. SOULARD et M. CONNEAU
- Samedi 13 décembre 2025 : B. LANDAIS

► **Date prévisionnelle du prochain(s) Conseil(s) : 15 décembre 2025**

Fin de la séance à 22h30

NOM Prénom	PRESENT	SIGNATURE
RAILLARD Jean	x	
SOULARD Soizick	x	
RIGOUIN Michel		Excusé
CONNEAU Marie	x	
LANDAIS Benoît		Excusé
THELIER Marie-France	x	
ALLAIN Constant	x	
MAIRE Claudette		J.RAILLARD
BEAUDUCEL Fabienne	x	
LECOQ Alain	x	
MOREAU Christine	x	
SAINT-ELLIER Sylvain		A. LECOQ
POUSSIER Martine	x	
BEAUDOUIN Christophe		Excusé
LEROY Delphine	x	
BORDERIE Caroline	x	
DELAUNAY Julien	x	

Affiché le :

Retiré le :